

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL

9 AOÛT 2019
8H00

Procès-verbal de la séance spéciale du conseil de la Ville de Montréal-Ouest tenue en ajournement le 9 août 2019 à l'Hôtel de Ville de Montréal-Ouest, situé au 50 avenue Westminster Sud.

Présents :	Maire:	Monsieur Beny Masella	
	Conseillères :	Madame Elizabeth Ulin	Siège 2
		Madame Colleen Feeney	Siège 3
		Madame Maria Torres	Siège 4
Absent :		Monsieur Dino Mazzone	Siège 1
Aussi présent :		Maître Claude Gilbert, Greffier	

Monsieur le Maire, Beny Masella, a agi comme président de la séance.
Monsieur Claude Gilbert, Greffier, a agi comme secrétaire de la séance.

Aucune autre personne n'y assistait.

1. Ouverture de la séance

Il fut proposé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et secondé par Maria Torres, Conseillère, et résolu:

D'ouvrir la séance.

Adoptée à l'unanimité
20190809-001

Le Président de la séance déclara la séance ouverte à 8h20.

2. Adoption de l'ordre du jour

Il fut proposé par Maria Torres, Conseillère, et secondé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et résolu:

D'adopter l'ordre du jour suivant pour la séance spéciale du vendredi 9 août 2019:

- **Demande de dérogation mineure – 143 Brock Sud;**
- **Demande de dérogation mineure – 317 Brock Nord.**

Adoptée à l'unanimité
20190809-002

3. Demande de dérogation mineure – 143 Brock Sud

NOTE La Conseillère Colleen Feeney résuma les éléments du dossier. Elle nota aussi que cette demande a été publiée dans un journal. Aucun commentaire n'a été reçu depuis cette publication (et aucun ne fut fait après que ces explications eussent été fournies).

Il fut proposé par Colleen Feeney, Conseillère, et secondé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et résolu:

De refuser les plans soumis à la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 10 juillet 2019, selon la recommandation du comité, et les demandes de dérogation mineure à l'article 5.2.1.1 et au paragraphe 5.3 de l'article 5.2.3 du règlement de zonage concernant l'immeuble situé au 143 Brock Sud dans la Zone RA-9.

Adoptée à l'unanimité
20190809-003

4. Demande de dérogation mineure – 317 Brock Nord

NOTE La Conseillère Colleen Feeney résuma les éléments du dossier. Elle nota aussi que cette demande a été publiée dans un journal. Aucun commentaire n'a été reçu depuis cette publication (et aucun ne fut fait après que ces explications eussent été fournies).

Il fut proposé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et secondé par Colleen Feeney, Conseillère, et résolu:

D'accepter les plans soumis à la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 10 juillet 2019 conformément aux dispositions des règlements 2010-002 et G-18-0005, et les demandes de dérogation mineure au paragraphe 7 de l'article 4.1.10 du règlement de zonage concernant l'immeuble situé au 317 Brock Nord dans la Zone RA-4 afin de :

- Régulariser une terrasse existante dans la cour avant dont la marge de recul est de 3,86 mètres, malgré l'interdiction de ce type de construction dans la cour avant; la conséquence étant de ne pas tenir compte de ladite interdiction.

Adoptée à l'unanimité
20190809-004

5. Période de questions du public

À 8h24, le Maire a annoncé le début de la période de questions.

6. Levée de la séance

À 8h25, aucune question n'étant posée,

Il fut proposé par Maria Torres, Conseillère, et secondé par Colleen Feeney, Conseillère, et résolu:

De lever la séance en ajournement.

Adoptée à l'unanimité
20190809-005

Beny Masella
Maire

Claude Gilbert
Greffier

Les annexes mentionnées au présent procès-verbal sont conservées
aux archives municipales dans le dossier *Archives-20190809*